

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1921-22

Ouverture : 15 Octobre 1921 — Clôture : 22 Mars 1922

Les cours commencent le 25 Octobre 1921

2^{me} ÉDITION

(Revue et corrigée)

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1921

PRIX FR. 0.75

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	34
Institut des Hautes Etudes commerciales	44
Faculté de Droit	48
Faculté de Théologie	56
Faculté de Médecine	62
Institut Dentaire	76
<hr/>	
Prix universitaires	97
Renseignements généraux	101
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	102

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1921-22

Ouverture : 15 Octobre 1921 — Clôture : 22 Mars 1922

Les cours commencent le 25 Octobre 1921

2^{me} ÉDITION

(Revue et corrigée)

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1921

PRIX FR. 0.75

Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 octobre 1921, et la clôture en aura lieu le 22 mars 1921.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades.

Les cours commencent le 25 octobre 1921. — Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1920-1922, est composé de :

MM. Georges FULLIQUET, *Recteur* ;
Rodolphe WEBER, *Vice-Recteur* ;
Henri REVERDIN, *Secrétaire* ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Hans TOENDURY, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1921-22

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

M. X.

Salle

1 *Calcul différentiel et intégral* [M. Henri Fehr, prof. ord., suppléant].

Cours. 3 h.

Jeudi, à 11 h., vendredi et samedi, à 8 heures. 20.

Exercices de calcul différentiel et intégral. 2 h.

Lundi, de 17 à 19 heures. 20.

2 *Mécanique rationnelle* [M. Georges Tiercy, D^r ès sc., suppléant].

Cours. 3 h.

Mercredi et samedi, à 9 h., et jeudi, à 8 heures. 20.

Exercices de mécanique rationnelle. 2 h.

Mardi, de 14 à 16 heures. 20.

3 *Analyse supérieure* [M. Dmitry Mirimanoff, D^r ès sc., suppléant].

Eléments de la Théorie des fonctions ; principes fondamentaux. — 2 h.

Lundi et mardi, à 16 heures. 44.

4 M. Henri Fehr, prof. ord.

Eléments de mathématiques supérieures. 3 h.

Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures. 20.

Conférences d'algèbre et de géométrie (complément du cours ci-dessus). 2 h.

Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures. 20.

5 *Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.* 2 h.

Mercredi, de 17 à 19 heures. 20.

6 *Calcul des probabilités* [M. Dmitry Mirimanoff, D^r ès sc., suppléant]. 2 h.

Vendredi et samedi, à 17 heures. 20.

7	M. Raoul Gautier , prof. ord. <i>Astronomie générale.</i> Mardi et mercredi, à 10 heures.	2 h. 20.
8	<i>Météorologie.</i> Vendredi et samedi, à 10 heures.	2 h. 20.
9	M. Emile Chaix , prof. ord. <i>Géographie physique</i> (géophysique systématique). Lundi et mardi, à 16 heures.	2 h. 20.
	M. Ch.-Eugène Guye , prof. ord. <i>Physique expérimentale.</i> Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	4 h. Aula.
10	<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours). Une après-midi par semaine. Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 14 à 17 heures.	3 h.
	<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
	<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
	<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
11	M. Arthur Schidlof , prof. extr. <i>Conférence de physique appliquée (électricité).</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h. 34.
12	<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i> Jeudi, à 17 heures.	1 h. 34.
13	M. Amé Pictet , prof. ord. <i>Chimie inorganique.</i> Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h. Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	5 h.
	<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique et chimie inorganique). Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. Chim. org. et inorg.

14	M. Philippe-A. Guye , prof. ord. <i>Chimie théorique</i> (I ^{re} partie). Vendredi et samedi, à 11 heures.	2 h. Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ .
	<i>Chimie théorique</i> (II ^{me} partie). Jeudi, à 11 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
15	<i>Laboratoire de chimie technique.</i> I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques). II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques. III. Travaux de recherches. Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
	<i>Laboratoire de chimie théorique.</i> I. Exercices pratiques de chimie physique (I ^{re} partie). Une demi-journée par semaine. II. Travaux de recherches. Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
16	M. Emile Briner , prof. extr. <i>Chimie technique spéciale.</i> Grande industrie chimique minérale. Lundi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
	Métallurgie du fer et électrometallurgie. Mercredi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
17	<i>Conférence de chimie appliquée.</i> La catalyse et ses applications industrielles. Vendredi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
18	M. Louis Duparc , prof. ord. <i>Minéralogie (cristallographie).</i> Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	3 h. Ecole de Chimie. P.A. ² .
17	<i>Description des minéraux.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h. Ec. de Chimie. P.A.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Petit Amphithéâtre.

20 *Gîtes métallifères et prospection.* 1 h.
Mardi, à 17 heures. Labor. de Minéralogie.

21 *Chimie analytique.* 1 h.
Mercredi, à 17 heures. Labor. de Minéralogie.

Travaux pratiques de minéralogie. 2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures. Labor. de Minéralogie.

Laboratoire intermédiaire

Deux ou cinq demi-journées pour élèves ingénieurs prospecteurs et élèves avancés. [S'entendre avec le Professeur].

Travaux pratiques de détermination des minéraux. 2 h.
(Avec le Dr R. Sabot). Jour et heures à fixer après entente.

Travaux journaliers dans le laboratoire de minéralogie.

Travaux journaliers dans le laboratoire de chimie analytique.

M. Paul Wenger, prof. extr.

22 *Analyse des minerais.* 1 h.
Mardi, à 18 heures. Ec. de Chimie. P.A.

23 *Essais par voie sèche.* 2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures. Ec. de Chimie. P.A.

24 *Analyse des huiles.* 1 h.
Vendredi, à 17 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. Louis Chavanne, prof. ord.

25 *Chimie pharmaceutique.* 3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 h. Ec. de Chim. A.C.S.

26 *Urologie.* 1 h.
Mercredi, à 15 heures. Ec. de Chim. A.C.S.

27 *Chimie alimentaire.* 2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures. Ec. de Chim. A.C.S.

M. Emile Guyénot, prof. ord.

28 *Zoologie générale et biologie animale.* 5 h. 30.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.

29 *Zoologie descriptive (Spongiaires, Cœlenterés).* 1 h. 30.
Vendredi, à 16 heures.

Exercices pratiques (complément du cours). 3 h.
Jeudi, de 9 à midi, ou samedi, de 14 à 17 heures. Institut de Zoologie.

Travaux pratiques dans le laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée.
Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Zoologie.

20 M. Emile André, prof. ord.

Zoologie lacustre (le Léman et sa faune; pêche et pisciculture) [avec exercices de pêche sur le lac]. 1 h. 17.
Mardi, à 17 heures.

31 *Protistologie* [avec démonstrations au laboratoire]. 1 h. 17.
Mercredi, à 16 heures.

32 *Parasitologie* [avec démonstrations au laboratoire]. 1 h. 17.
Vendredi, à 17 heures.

Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre [s'adresser au professeur]. Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac.¹.

33 M. Robert Chodat, prof. ord.

Botanique. — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Thallophytes. 5 h. Aula.
Lundi, de 17 à 19 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures.

34 *Ferments et bactéries.* 1 h.
Vendredi, à 18 heures. Institut de Botanique.

Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.

Exercices pratiques (complément du cours). 3 h.
Une demi-journée, mercredi ou jeudi. Institut de Botanique.

Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.
Tous les jours. Institut de Botanique.

M. Alfred Lendner, prof. ord.

35 *Pharmacognosie.* 3 h.
Mardi, mercredi et samedi, à 8 heures. Institut de Botanique.

¹ Rue de Candolle, 22.

36	M. Léon-W. Collet, prof. ord.		
	<i>Géologie de la Suisse.</i>	4 h.	
	Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.		30.
37	<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	1 h.	
	Jeudi, à 9 heures.		30.
	<i>Répétitoire de paléontologie.</i>	1 h.	
	Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h. Labor. de Géol. ¹		
	<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.	
	Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géologie.		
	<i>Laboratoire partiel.</i>		
	Cinq demi-journées. Labor. de Géologie.		
	<i>Laboratoire complet.</i>		
	Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 18 heures, sauf le samedi. Labor. de Géologie.		
	<i>Excursions géologiques.</i>		
	<i>Colloquium géologique.</i>		
	Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30. Lab. de Géologie.		

38	M. Max Reinhard, prof. extr.		
	<i>Géologie du pétrole et du sel.</i>	2 h.	
	Mardi et mercredi, à 18 heures. Labor. de Géologie.		

39	M. Eugène Pittard, prof. ord.		
	<i>Anthropologie générale.</i>		
	Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.	
	Lundi et mardi, à 18 heures.		30.
	Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.	
	Mercredi, à 17 heures.		46.
	<i>Conférence.</i>	1 h.	
	Mercredi, à 11 heures.		17.
	<i>Travaux pratiques</i> [s'adresser au professeur]. Labor. d'Anthropologie ² .		
	<i>Excursions</i> [à organiser au cours du semestre].		

¹ Rue de Candolle, 18.

² Rue St-Victor, 4, et rue LeFort, 1.

40	M. Edouard Claparède, prof. ord.		
	<i>Psychologie expérimentale.</i> — Les sentiments et la volonté.	2 h.	
	Lundi et mardi, à 11 heures.		30.
	<i>Conférence.</i> — Les méthodes psychologiques. Questions diverses. Bibliographie.	2 h.	
	Vendredi, de 14 à 16 heures. Lab. de Psychologie ¹ .		
	<i>Exercices pratiques.</i>	3 h.	
	Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychol.		
	<i>Recherches spéciales.</i>		
	Tous les jours. Lab. de Psychol.		

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES

	<i>Problèmes scientifiques dans leur développement historique.</i>		
	Ce cours comportera une série de conférences faites par les Professeurs de la Faculté des Sciences.	1 h.	
	Mardi, à 17 heures.		30.
	(Un programme détaillé indiquera ultérieurement les titres des sujets traités)		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	M. Boris Alfimoff, Dr ès sc.		
	<i>Chimie analytique : l'analyse qualitative et quantitative élémentaire.</i>	2 h.	
	Lundi et vendredi, à 14 heures. Ecole de Chimie. P. A ² .		
	<i>Les bases physico-chimiques de la chimie analytique.</i>	1 h.	
	Mercredi, à 14 heures. Ecole de Chimie. P. A.		
	M. Tomas Batuecas, Dr en chimie.		
	<i>Chimie physique des gaz.</i>	1 h.	
	(Jour et heure à fixer ultérieurement). E. C.		
	M. John Briquet, Dr ès sc.		
	<i>Ecologie végétale.</i>	1 h.	
	Mercredi, à 18 heures.		30.
	M. Jean Carl, Dr phil.		
	<i>Les sociétés animales.</i>	1 h.	
	Jeudi, à 18 heures.		28.
	M. André Chaix, Dr ès sc.		
	<i>Lecture et interprétation de cartes.</i>	1 h.	
	(Jour et heure à fixer ultérieurement). Labor. de Géographie ³ .		

¹ Rue Charles-Bonnet, 4.

² Rue de la Croix-Rouge, 2.

³ Petit amphithéâtre.

- 4 M. **Emile Cherbuliez**, D^r ès sc.
Chimie des matières protéiques. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ecole de Chimie. G. A.
- 5 M. **Marc Cramer**, D^r ès sc.
Les sucres et leurs dérivés : les monosaccharides. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. de Chim. G.A.
- 6 M. **Henry J. Goudet**, D^r ès sc.
Méthodes de travail au laboratoire de chimie organique. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Chimie. P.A.
- 7 M. **B.-P.-Georges Hochreutiner**, D^r ès sc.
Les théories de l'évolution et de la biologie générale. 1 h.
Mercredi, à 18 heures. 44.
Lectures et analyses de biologie générale. 1 h.
Samedi, à 17³/₄ heures. 44.
- 8 M. **Henri Lagotala**, D^r ès sc.
Géologie du quaternaire (chapitres choisis). 1 h.
Jeudi, à 10 heures. 44.
- 9 M. **Dmitry Mirimanoff**, D^r ès sc.
Calcul des probabilités. 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) 20.
- 10 M. **Jean Piaget**, D^r ès sc.
La pensée de l'enfant (intelligence, rêverie, pensée verbale). 1 h.
Lundi, à 17 heures. Lab. Psych.
- M. **Arnold Pictet**, D^r ès sc.
Entomologie expérimentale. 1 h.
Vendredi à 17 h. 17.
- M. **Louis Reutter**, D^r phil.
Chimie végétale (avec méthodes d'extraction des alcaloïdes, essences glucosides, résines, etc., et préparation synthétique de leurs constituants). 2 h.
Mardi et vendredi, à 9 heures. Ecole de Chimie. P.A.
- Méthodes analytiques de chimie végétale.* 1 h.
Lundi, à 9 heures. Ecole de Chimie. P.A.
- 13 *Chimie médico-pharmaceutique (nouveaux remèdes).* 2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures. Ecole de Chimie. P.A.

- 14 *Pharmacie galénique.* 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ecole de Chimie. P.A.
- 15 *Technologie chimique.* 1 h.
(Jour et heures à fixer ultérieurement.) Ecole de Chimie. P.A.
- M. **Pierre Reveillod**, D^r ès sc.
Paléontologie des mammifères. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- 16 M^{lle} **Eugénie Rogovine**, D^r ès sc.
L'analyse volumétrique et ses principes théoriques. 1 h.
Vendredi, à 14 heures. Ecole de Chimie. P.A.
- 17 *L'électrolyse et son application dans l'analyse.* 1 h.
Mardi, à 14 heures. Ecole de Chimie. P.A.
- 18 M. **Théophile Romilly**, D^r ès sc.
Acoustique. 1 h.
Vendredi, à 16 heures. 44.
- M. **Charles René Sabot**, D^r ès sc.
Calcul cristallographique. 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Labor. de Minéralogie.
- Etude pétrographique des schistes cristallins et des roches sédimentaires.* 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Labor. de Minéralogie.
- Métallographie et métallurgie : étude théorique et pratique des principaux alliages.* 3 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Labor. de Minéralogie.
- Détermination des minéraux par voie sèche et par les réactions fondamentales.* 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Labor. de Minéralogie.
- M. **Georges Tiercy**, D^r ès sc.
Mécanique analytique. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) 20.
- M^{lle} **Hélène Vogelsson**, D^r ès sc.
L'analyse des gaz. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ecole de Chimie.
- M^{lle} **Ida Welt**, D^r ès sc.
Notions pratiques de chimie appliquées à la science domestique. 1 h.
Jeudi, 11 heures. 17.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques*. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie; — 2. Le Calcul différentiel et intégral; — 3. L'Analyse supérieure; — 4. La Mécanique rationnelle; — 5. L'Astronomie; — 6. La Géographie physique et la Météorologie; — 7. La Physique; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques*. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur; — 2. L'Electricité et l'Optique; — 3. La Chimie inorganique et organique; — 4. La Chimie théorique; — 5. La Minéralogie; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial); — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial); — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹: la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles*. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique; — 2. La Chimie inorganique et organique; — 3. La Chimie théorique; — 4. La Minéralogie; — 5. La Géologie et la Paléontologie; — 6. La Botanique générale; — 7. La Botanique systématique; — 8. La Zoologie; — 9. L'Anatomie comparée.

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences*.

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie ; la Protistologie et la Parasitologie ; l'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912)

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I¹.

2^{me} année : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7^{me} semestre. — Cours spéciaux.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

¹ Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires de Chimie.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

3^{me} année. — Chimie technique.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (I et II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2^{me} partie. — Cours spéciaux².

3^{me} et 4^{me} années : Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique.
— *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique.
— *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.
P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. = Institut de Botanique.

L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.
L. P. = Laboratoire de Psychologie.
L. Prot. et Par. = Laboratoire de Protistologie
et Parasitologie

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Collet 30	Lendner I.B. Collet 30	Lendner I.B. Collet 30	Tiercy 20	Fehr 20	Fehr 20
9 à 10	Fehr 20	C.-E. Guye Aula	Tiercy 20	Fehr 20	C.-E. Guye Aula	Tiercy 20
	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Wenger E.C.P.A. Collet 30	Reutter E.C.P.A.	C.-E. Guye Aula Claparède L.P. Reutter E.C.P.A.
10 à 11	Fehr 20	Gautier 20	Gautier 20	Fehr 20	Gautier 20	Gautier 20
	Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Wenger E.C.P.A.	Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30
				Lagotala 44	Claparède L.P.	
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Pittard 17	Fehr 20	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S. Claparède L.P.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Alfimoff E.C.P.A.	Tiercy 20	Schidlof 34		Claparède L.P.	Duparc L.M. Collet L.G.
15 à 16		Rogovine E.C.	Alfimoff E.C.P.A.		Alfimoff E.C.P.A. Rogovine E.C.	
16 à 17	E. Chaix 20	E. Chaix 20	Fehr 20		Claparède L.P.	Duparc L.M. Collet L.G.
	Mirimanoff 44	Mirimanoff 44	André 17		Guyénot 30	Collet L.G.
17 à 18	Fehr 20		Fehr 20	Schidlof 34	Romilly 44	
	Duparc E.C.P.A.	Duparc L.M. André 17	Duparc L.M.		Mirimanoff 44	Mirimanoff 44
	Chodat Aula	Conférences 30	Chodat Aula 46		Wenger E.C.P.A. André 17	
			Pittard		Chodat Aula Piaget Lab. Psych.	Chodat Aula Hochreutiner 44
18 à 19	Fehr 20	Wenger E.C.P.A.	Fehr 20	Carl 28		
	Briner E.C.A.C.S. Chodat Aula Pittard 30	Reinhard L.G. Pittard 30	Briner E.C.A.C.S. Reinhard L.G. Briquet 30		Briner E.C.A.C.S. Chodat I. Bot. Arnold Pictet 17	
			Hochreutiner 44			

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

1	M. Victor Martin, prof. ord.	Salle	
	<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>		
	Hérodote, liv. VIII.	2 h.	47.
	Mardi, de 8 à 10 heures.	1 h.	47.
2	Platon, République liv. V.		
	Mercredi, à 9 heures.	1 h.	46.
	<i>Littérature grecque</i> (cours général).		
	La poésie lyrique des origines à Pindare.	2 h.	47.
	Mercredi, à 15 heures.	1 h.	47.
	<i>Conférence.</i> — Le théâtre antique (questions choisies).		
	Tous les quinze jours, lundi à 10 et 11 h.	1 h.	B.P. ¹ .
3	<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.		
	Mardi, à 14 heures.		
4	M. Paul Oltramare, prof. ord.		
	<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucilius, fragments publiés dans <i>Poetarum Romanorum veterum reliquiae</i> , éd. Diehl (Bonn, Marcus u. Weber).	4 h.	45.
	— Catulle, poèmes inscrits au programme de la licence.	2 h.	B.P.
	Lundi et samedi, à 8 et 9 heures.		
5	<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Tacite et Pline le Jeune.		
	Mercredi, à 17 et 18 heures.	2 h.	46.
6	<i>Histoire des religions.</i> — La fin du paganisme. I. L'état religieux de l'Orient classique au I ^{er} siècle avant J.-C.		
	Lundi, à 14 et à 15 heures.		

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	M. Bernard Bouvier, prof. ord.	Salle	
7	<i>Histoire de la littérature française.</i> — La poésie symboliste.	2 h.	45. <i>commencé à Gabriel</i>
	Lundi et vendredi, à 14 heures.	1 h.	45.
	Chateaubriand.		
	Mercredi, à 14 heures.		
	<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>		
	Exercices de composition et de style.	2 h.	47.
	Mardi, de 17 à 19 heures.	1 h.	47.
	Explication des auteurs de la licence.		
	Vendredi, à 18 heures.		
	M. Ernest Muret, prof. ord.		
8	<i>Littérature italienne.</i> — Le Purgatoire dantesque, à l'occasion du sixième centenaire de la mort de Dante (1265-1321).	1 h.	46.
	Vendredi, à 11 heures.		
9	<i>Histoire de la langue française.</i> — Phonétique.	2 h.	45.
	Lundi et mardi, à 10 heures.		
	<i>Conférences :</i>		
10	Explication des <i>Mémoires</i> de Philippe de Novare (<i>Classiques français du moyen âge</i> , n° 10).	2 h.	47.
	Jeudi, à 10 et 11 heures.	1 h.	47.
	Explication du <i>Don Quichote</i> de Cervantes.		
	Mercredi, à 10 heures.		
11	M. Alexis François, prof. ord.		
	<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVI ^e et le XVII ^e siècle.	1 h.	46.
	Vendredi, à 15 heures.		
12	<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : Th. de Bèze, <i>Abraham sacrifiant.</i> — Saint-Simon, <i>Scènes et portraits</i> , éd. Lanneau, 1 ^{re} série.	1 h.	57.
	Samedi, à 10 heures.		
13	<i>Philologie française.</i> — Etudes sur la correspondance de J. J. Rousseau.	1 h.	B.P.
	Samedi, à 8 heures.		

- 14 M. **Gottfried Bohnenblust**, prof. ord.
La poésie lyrique allemande des classiques : Goethe, Schiller, Hoelderlin. 1 h. 45.
 Lundi, à 18 heures.
- 15 *Littérature allemande au XIX^e siècle* : II. De Keller à Spitteler. 2 h. 45.
 Lundi et mardi, à 11 heures.
- Conférence* : Nibelungenlied. 2 h. 57.
 Lundi, de 9 à 11 heures.
- 16 M. **Louis-Frédéric Choisy**, prof. ord.
Interprétation d'auteurs anglais.
 Shakespeare : *Much ado about nothing*. 1 h. 47.
 Mercredi, à 11 heures.
 Ruskin : *Mornings in Florence*. 1 h. 47.
 Vendredi, à 11 heures.
- 17 *Histoire de la littérature anglaise*. — Shakespeare, sa vie et son œuvre. — Les controverses sur la paternité du théâtre shakespearien : Bacon, W. Stanley, etc. 1 h. 46.
 Vendredi, à 17 heures.
- M. **Charles Bally**, prof. ord.
Linguistique. — De quelques principes fondamentaux du fonctionnement et de l'évolution. 2 h. 30.
 Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.
- 19 *Stylistique*. — Applications au français et à l'allemand. 1 h. 57.
 Lundi, à 15 heures.
- 20 *Sanskrit classique*. 2 h. 46.
 Mardi, à 15 heures, et samedi, à 14 heures.
- Sanskrit védique*. — Lecture d'hymnes du Rig-Véda. 1 h. 46.
 Samedi, à 15 heures.
- M. **Charles Werner**, prof. ord.
Histoire de la philosophie. — Les principaux systèmes philosophiques depuis Socrate jusqu'à Leibnitz. 3 h. 45.
 Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.

- Cours spécial*. — La philosophie de la nature en Grèce avant Socrate. 1 h. 45.
 Jeudi, à 11 heures.
- Conférence*. — Explication de textes philosophiques : Platon, *Phédon* (éd. Paul Couvreur, Paris, Hachette). 2 h. 47.
 Samedi, de 14 à 16 heures.
- M. **Henri Reverdin**, prof. ord.
 22 *Cours*. — Philosophes contemporains : William James, Harald Höfding. 1 h. 47.
 Mardi, à 15 heures.
- Conférence*. — Explication de textes de Descartes : Discours de la méthode, méditations métaphysiques. 1 h. 58.
 Vendredi, à 9 heures.
- 23 M. **Frank Grandjean**, prof. ord.
Théorie de la connaissance. — L'intuition. 2 h. 30.
 Lundi et vendredi, à 17 heures.
- M. **Albert Malche**, prof. ord.
 24 *Science de l'éducation*. — L'adolescence. 2 h. 45.
 Mercredi et vendredi, à 18 heures.
- Conférence*. — Questions de didactique. Travaux d'élèves et visites d'écoles. 2 h. I. R.¹
 Mercredi, de 9 à 11 heures.
- 25 M. **Pierre Bovet**, prof. ord.
Science de l'éducation. — L'éducation de l'instinct social. 1 h. 46.
 Lundi, à 16 heures.
- 26 *Pédagogie expérimentale* :
 Questions d'enseignement secondaire. 1 h. I. R.
 Mercredi, à 8 heures.
- Travaux pratiques pour l'établissement d'un programme minimum applicable à l'école primaire. 2 h. I. R.
 Mardi, de 16 à 18 heures.

¹ Institut J. J. Rousseau.

- 27 **M. Francis De Crue**, prof. ord.
Histoire moderne. — L'Europe au temps des guerres de religion. 2 h. 45.
 Mardi et vendredi, à 15 heures.
- 28 *Institutions politiques et sociales.* — Le premier moyen âge. 1 h. 57.
 Mercredi, à 9 heures.
- 29 *Paléographie.* — Textes du IX^e au XIII^e siècle. 1 h. 58.
 Mercredi, à 15 heures.
- 30 *Conférence d'histoire moderne et contemporaine.* — Auteurs du programme de licence. 1 h. 45.
 Mercredi, à 11 heures.
- Conférence d'histoire diplomatique.* — Traités du XVII^e et du XVIII^e siècle. 1 h. 45.
 Vendredi, à 11 heures.
- 31 **M. Charles Seitz**, prof. ord. (en congé partiel).
Histoire contemporaine. — L'apogée de l'empire napoléonien. 2 h. 45.
 Mercredi et jeudi, à 10 heures.
- Conférence d'histoire contemporaine* [voir le programme de M. le professeur F. DE CRUE].
- 32 *Histoire ancienne* [M. Léopold Gautier, Dr ès lettres, suppléant]. — La Grèce au V^e siècle ; l'époque de Périclès et la guerre du Péloponèse. 2 h. 46.
 Mercredi, à 14 heures, et vendredi, à 10 heures.
- Conférence* [M. Waldemar Deonna, prof. extr., suppléant]. — Commentaire historique, archéologique et étude au point de vue de la critique historique, de *Thucydide*, livre I. 1 h. 58.
 Jeudi, à 9 heures.
- M. Charles Borgeaud**, prof. ord.
Droit constitutionnel comparé. — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française. 2 h. 48.
 Lundi et mardi, à 11 heures.

- Histoire nationale.* — Les constitutions de Genève à travers les siècles. 2 h. 49.
 Vendredi et samedi, à 16 heures.
- Conférence.* — Travaux de Séminaire. 2 h. 50.
 Jeudi, à 16 et 17 heures.
- M. William E. Rappard**, prof. ord. (en congé partiel).
Histoire économique [Suppléant: M. Antony Babel, Dr en sociologie.] — La révolution industrielle en Angleterre et en Suisse. — L'œuvre économique de la Révolution française. — L'évolution économique de la France et de l'Allemagne dans la première moitié du XIX^e siècle. — Histoire des doctrines jusqu'en 1848. 3 h. 48.
 Mercredi, à 16 h.; jeudi, à 10 h.; vendredi, à 17 heures.
- Conférence d'histoire économique.* — « La Richesse des Nations » d'Adam Smith et les « Nouveaux principes d'économie politique » de Sismondi. — Lectures, discussions et travaux. 4 h. 57.
 Jeudi, à 11 heures.
- M. Waldemar Deonna**, prof. extr.
 33 *Archéologie.* — De la civilisation mycénienne à la civilisation hellénique. — La civilisation hellénique des origines à la fin du VI^e siècle (avec projections). 3 h. 46.
 Lundi, mardi et mercredi, à 17 heures.
- M. Edouard Montet**, prof. ord.
 34 *Arabe classique.* 2 h. 29.
 Lundi et mercredi, à 10 heures.
- Arabe vulgaire.* 2 h. 29.
 Mardi et samedi, à 10 heures.

- 35
M. Eugène Pittard, prof. ord.
Anthropologie générale. — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes. 2 h. 30.
 Lundi et mardi, à 18 heures.
Conférence. 1 h. 17.
 Mercredi, à 11 heures.
Excursions (à organiser au cours du semestre).

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

- 1
M. Bernard Bouvier, prof. ord.
Lecture analytique d'auteurs français modernes. 1 h. 57.
 Lundi, à 18 heures.
 2
Exercices de rhétorique et de composition. 1 h. 57.
 Mercredi, à 18 heures.

- 3
M. François Bouchardy, lic. ès lettres.
Les mœurs et les institutions de la France, au XVII^e siècle : Questions choisies. 1 h. 57.
 Jeudi, à 10 heures.

- 6
M. Louis Zbinden, privat-docent.
Méthodologie du français. — 1^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. 1 h. 57.
 Vendredi, à 17 heures.

- 2^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur. 2 h. E. Al.
 Mercredi, à 16 et à 17 heures.

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

- 5
M. Henri Mercier, lic. ès-lettres, privat-docent.
Exercices écrits de langue et de style. 1 h. 57.
 Mardi, à 15 heures.
 6
Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes. 1 h. 57.
 Samedi, à 17 heures.

- 7
M. Albert Secheyaye, D^r phil., privat-docent.
Stylistique. 1 h. 57.
 Samedi, à 16 heures.
 8
Grammaire historique. 2 h. 57.
 Lundi, à 17 heures, et jeudi, à 9 heures.

- 9
M. Georges Thudichum.
Diction et prononciation françaises. 2 h.
 I. Phonétique théorique et pratique.
 Les sons du français : exercices d'articulation.
 II. Exercices de lecture expressive et de diction.
 Lundi et vendredi, à 16 heures. 48.

- 10
M. Louis-J. Courtois, D^r ès lettres, privat-docent.
Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes allemands. 1 h. 44.
 Mardi, à 17 heures.

- 11
M. Alfred Mercier, lic. ès lettres, privat-docent.
Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes anglais. 1 h. 57.
 Samedi, à 14 heures.

- 12
M. Albert Roussy.
Exercices de stylistique.
 I. Traduction commentée de textes russes. 1 h. 45.
 Mardi, à 17 heures.
 II. Traduction commentée de textes polonais. 1 h. 28.
 Vendredi, à 18 heures.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<i>alumni</i> M. Isaac Benrubi, Dr phil. <i>Les grands moralistes.</i> Mercredi, à 15 heures.	1 h. 45.
M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres. 1 <i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme. — I. De Ronsard à Voltaire.</i> Mardi et vendredi, à 18 heures.	2 h. 44.
M. Jules Dubois, Dr en philosophie. 2 <i>Thème grec.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
M. Otto Hassler, Dr phil. 3 <i>Langue et littérature allemandes.</i> 1° Lecture d'auteurs prescrits pour la licence: Theodor Storm, — <i>Aquis submersus.</i> Vendredi, à 16 heures. 2° Cours pratique d'allemand : phonétique, lecture, compositions orales et écrites. Mardi, à 16 heures.	1 h. 17. 1 h. 17.
4 M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres. <i>Histoire nationale et sciences auxiliaires.</i> (Jours et heures à fixer ultérieurement.)	2 h.
5 M. Ferdinand Morel, Dr en philosophie. <i>L'impulsion.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. 17.
<i>alumni</i> M. Bronislav Petronievics, Dr phil. <i>Les théories philosophiques sur la valeur de la vie.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
M. Edmond Privat, Dr ès lettres. 6 <i>Histoire de la langue internationale.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 28.
7 M. François-Frédéric Roget. <i>Langue et littérature anglaises.</i> Cours principal : Étude des auteurs prescrits pour la licence. Texte shakespearien : <i>Parts I and II</i> <i>of Henry IV.</i> Lundi et mercredi, à 16 heures.	2 h. 47.

	Salle
Cours accessoire du précédent : Textes de Milton, Byron, Tennyson. La langue moderne et sa gram- maire. Vendredi et samedi, à 16 heures.	2 h. 47.
8 M. Jules Ronjat, Dr ès lettres. <i>Questions choisies de phonétique générale.</i> Mardi, à 14 heures.	1 h. 45.
M. Georges Thudichum. <i>Diction et prononciation françaises.</i> I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français : exercices d'articulation. II. Exercices de lecture expressive et de diction. Lundi et vendredi, à 17 heures (heure à fixer ultérieu- rement).	2 h.
9 M. Antoine Velleman, Dr phil. <i>Langue et littérature rhétoromanes.</i> Cours élémentaire de langue ladine. Mardi, à 17 heures. Lecture et interprétation de « <i>La Mastralesa</i> », da <i>Florian Melcher</i> (Annalas della Societed retorun- mauntscha, XXX. Annedà, Coira, 1916). Vendredi, à 17 heures.	1 h. 48. 1 h. 47.
10 <i>Cours pratique de langue anglaise. —</i> Lecture analytique d'auteurs prescrits pour la licence. a) <i>Ralph Waldo Emerson's Representative Men</i> , with exercices in conversation and phonetics. Mardi, à 18 heures. b) <i>History of England from the Commonwealth to the Treaty</i> <i>of Paris (1649-1763)</i> , with exercises in discussion. Vendredi, à 18 heures.	1 h. 17. 1 h. 48.
11 M. Johannès Widmer, Dr phil. <i>L'art du seizième siècle</i> (avec projections lumineuses). (Jours et heures à fixer ultérieurement.) 12 <i>La peinture murale</i> (avec projections lumineuses). (Jours et heures à fixer ultérieurement.) 13 <i>Le rôle de la Suisse dans l'histoire de l'art</i> (avec projec- tions lumineuses). (Jours et heures à fixer ultérieurement.)	2 h. 2 h. 2 h.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

tion ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Éducation)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, Taconnerie, 5.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les cours auront lieu du 15 juillet au milieu du mois d'août.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES

S. F. = Séminaire de français moderne.
I. R. = Institut J. J. Rousseau.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Oltramare	45	Martin	47	Bovet	I.R.					Oltramare	45
											François	B.P.
9 à 10	Oltramare	45	Martin	47	Malche	I.R.	Deonna	58	Reverdin	58	Oltramare	45
	Bohnenblust	57			De Crue	57	Sechehaye (S.F.)	57				
					Martin	47						
10 à 11	Muret	45	Muret	45	Muret	47	Muret	47	Ld Gautier	46	François	57
	Martin	47			Malche	I.R.						
	Bohnenblust	57			Seitz	45	Seitz	45				
	Montet	29	Montet	29	Montet	29	Babel	48			Montet	29
							Bouchardy (S.F.)	57				
11 à 12	Bohnenblust	45	Bohnenblust	45	Choisy	47	Muret	47	Muret	46	Bally	30
							Werner	45	Choisy	47		
	Borgeaud	48	Borgeaud	48	De Crue	45	Babel	57	De Crue	45		
	Martin	47			Pittard	17			Borgeaud	49	Borgeaud	49

I. R. = Institut Rousseau.
B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

S. F. = Séminaire de français moderne.
L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Oltramare	46	Martin	B.P.	B. Bouvier	45					Bally	46
	B. Bouvier	45	Ronjat	45	Ld Gautier	46			B. Bouvier	45	Werner	47
15 à 16	Oltramare	46	Bally	46	Martin	46			François	46	A. Mercier (S.F.)	57
	Bally	57	Reverdin	17	De Crue	45			De Crue	45	Bally	46
			H. Mercier (S.F.)	57	Benrubi	45					Werner	47
16 à 17	Werner	45			Werner	45	Borgeaud	50	Werner	45		
	Bovet	46	Bally	30	Babel	48			Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Thudichum (S.F.)	48	Bovet	I.R.	Zbinden (S.F.)	E.A.			Thudichum (S.F.)	48	Sechehaye (S.F.)	57
	Roget	47	Hassler	17	Roget	47			Roget	47	Roget	47
17 à 18			B. Bouvier	47	Oltramare	B.P.	Borgeaud	50	Hassler	17		
	Grandjean	30	Bovet	I.R.					Choisy	45		
	Deonna	46	Deonna	46	Zbinden (S.F.)	E.A.			Grandjean	30		
	Sechehaye (S.F.)	57	Courtois (S.F.)	44	Morel	17			Babel	48		
			Roussy (S.F.)	45					Deonna	46		
			Velleman	48					Zbinden (S.F.)	57	H. Mercier (S.F.)	57
18 à 19	B. Bouvier (S.F.)	57	B. Bouvier	47	B. Bouvier (S.F.)	57			Velleman	47		
	Pittard	30	Pittard	30	Oltramare	B.P.			B. Bouvier	47		
	Bohnenblust	45			Malche	45			Malche	45		
			Courtois	44	Privat	28			Roussy (S.F.)	28		
			Velleman	17					Courtois	44		
									Velleman	48		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le Professeur HANS TOENDURY, Doyen.

Salle

1 M. X.
Sociologie. — Cours et conférences.

2 M. X.
Economie sociale. — Cours et conférences.

3 M. Edgard Milhaud, prof. ord.
Cours général d'économie politique. — I. Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation. 4 h. 30.

Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 17 et 18 h. 30.
Conférence générale. 1 h. 57.
Jeudi, à 17 heures.

Conférence d'économie politique spéciale. 1 h. 46.
Samedi, à 16 heures.

4 *Economie publique.* — Les services industriels des Etats et des Communes (cours et conférence). 2 h. 47.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.

M. William E. Rappard, prof. ord. (en congé partiel).
Finances publiques. — Partie générale : Le budget. Les recettes publiques. 2 h. 49.
Lundi et vendredi, à 17 heures.

Salle

6 *Histoire économique* [Suppléant : M. Antony Babel, Dr en sociologie.] — La révolution industrielle en Angleterre et en Suisse. — L'œuvre économique de la Révolution française. — L'évolution économique de la France et de l'Allemagne dans la première moitié du XIX^e siècle. — Histoire des doctrines jusqu'en 1848. 3 h.

Mercredi, à 16 h. ; jeudi, à 10 h. ; vendredi, à 17 heures. 48.

Conférence d'histoire économique. — « La Richesse des Nations » d'Adam Smith et les « Nouveaux principes d'économie politique » de Sismondi. — Lectures, discussions et travaux. 1 h. 57.
Jeudi, à 11 heures.

7 M. William Rosier, prof. ord.

Géographie politique. — Expansion des Européens en dehors de l'Europe. Phases successives de cette expansion. Emigration actuelle. Colonisation. 2 h. 46.
Mardi et mercredi, à 18 heures.

Géographie économique. — Formes diverses de la vie économique. Leur distribution géographique. 2 h. 46.
Lundi et mercredi, à 11 heures.

Conférence de géographie. — Lectures, travaux et discussions sur des sujets traités dans les cours de géographie politique et de géographie économique. 1 h. 57.
Mardi, à 17 heures.

8 M. Liebmann Hersch, prof. extr.

Statistique générale. — Principales méthodes d'observation statistique. Principes d'analyse statistique. Représentation graphique de denrées statistiques. 2 h. 30.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.

Statistique spéciale. — Mouvement de la population en Suisse. 1 h. 46.
Jeudi, à 16 heures.

Conférence. — Travaux des étudiants, discussions et complément du cours. 1 h. 57.
Vendredi, à 10 heures.

9 **M. Hans Toendury**, prof. ord.
Cours général d'économie commerciale :
 Politique commerciale et politique des changes. 4 h. 46.
 Jeudi, à 8 et 9 h.; vendredi et samedi, à 8 heures.
Conférence générale. 1 h. 47.
 Vendredi, à 9 heures.
Conférence spéciale réservée aux candidats à la licence. 1 h. 57.
 Samedi, à 9 heures.

10 **M. Edouard Folliet**, prof. ord.
Bilan. — Définition. Utilité. But. Etude comptable et juridique des différentes parties du bilan. Le bilan et le compte de profits et pertes dans les sociétés anonymes. Analyses de bilans. 2 h. 46.
 Mardi et mercredi, à 8 heures.

11 *Comptabilité.*
Cours général. — Différentes méthodes de comptabilité. 1 h. 46.
 Mardi, à 9 heures.

Cours spécial. — Conférence, exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité. 2 h. 46.
 Lundi, de 8 à 10 heures.

Exercices de comptabilité. — Cours destiné aux étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de Commerce. 1 h. 46.
 Mercredi, à 9 heures.

12 **M. Pierre Tuor**, prof. ord. 2 h. 48.
Droit commercial. — Cours général.
 Vendredi, de 14 à 16 heures.

Pour les cours de MM. les professeurs :

H. Fehr (Calcul différentiel et intégral ; Eléments de mathématiques supérieures). — **E. Guyénot** (Zoologie). — **R. Chodat** (Botanique). — **E. Pittard** (Anthropologie). — **E. Claparède** (Psychologie expérimentale).
 Voir *Faculté des Sciences*.

P. Oltramare (Histoire des religions). — **Ch. Bally** (Linguistique). — **Ch. Werner** (Philosophie). — **A. Malche** (Pédagogie). — **F. De Crue** (Histoire moderne; Institutions politiques et sociales; Histoire diplomatique). — **Ch. Seitz** (Histoire contemporaine; Histoire ancienne). — **Ch. Borgeaud** (Histoire nationale). Voir *Faculté des Lettres*.

A. Martin (Code civil suisse; Droit civil français). — **P. Moriaud** (Histoire du droit romain). — **E. Borel** (Droit international; éléments du droit). — **G. Werner** (Droit public suisse). Voir *Faculté de Droit*.

E. Choisy (Histoire du christianisme). Voir *F^{tes} de Théologie*.

L. Mégevand (Médecine légale; Accidents du travail). — **H. Cristiani** (Hygiène publique). Voir *Faculté de Médecine*.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

1 **M. Antony Babel**, D^r en sociologie. 1 h. 49.
Histoire économique de Genève.
 Mardi, à 17 heures.

2 **M. Joseph Bonnet**, D^r ès sc. comm. 1 h. 49.
Assurances et transports.
 Jeudi, à 9 heures.

3 *Organisation comptable* (commerce, banque et industrie). 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)

4 **M. Jean Carl**, D^r phil. 1 h.
Biologie sociale : Les sociétés des animaux.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)

5 **M. Antoine Pagès.** 2 h. 49.
Cours pratique d'espagnol.
 Lundi et vendredi, à 18 heures.

Cours supérieur. 1 h. 49.
 Mardi, à 18 heures.

6 **M. Alfred Juvet**, D^r phil. 1 h. 17.
Exercices pratiques de français destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire.
 Samedi, à 15 heures.

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Générale).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique².

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres.

Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3^{me} ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2^{me} ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education)

1^{re} ANNÉE

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

¹ Voir note p. 38.

2^{me} ET 3^{me} ANNÉES

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

3^{me} ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'anthropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1^{re} ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

¹ Voir note page 38.

2^{me} ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.) — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3^{me} ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 38.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 38.

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique². — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse¹. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 38.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences
Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la
Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 42).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté².

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)¹. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite².

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique³. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

² Voir note 1 p. 44.

³ Voir note 2 p. 38.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Toendury	46	Toendury	46	Toendury	46
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Toendury Bonnet	46 49	Toendury	47	Toendury	57
10 à 11							Babel	48	Hersch	57		
11 à 12	Rosier	46			Rosier	46	Hersch Babel	30 57	Hersch	30		
14 à 15	Tuor	48										
15 à 16	Tuor	48									Juvet	17
16 à 17					Babel	48	Hersch	46			Milhaud	46
17 à 18	Rappard	49	Rosier Babel	57 49	Milhaud	47	Milhaud	57	Rappard Babel	49 48	Milhaud	30
18 à 19	Pagès	49	Rosier Pagès	46 49	Milhaud Rosier	47 46	Milhaud	30	Milhaud Pagès	30 49	Milhaud	30

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

M. Alfred Martin , prof. ord.	Salle
<i>Des obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.
Tous les jours, à 9 heures.	48.
<i>Code civil français.</i> — Des personnes. Des biens et des différentes modifications de la propriété.	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	48.
 M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Australie) et de la République française.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
 M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain.</i> y compris la procédure. — I. Royauté et république.	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
<i>Système du droit privé romain.</i>	
I. Introduction. Personnes et famille.	2 h.
Lundi, à 8 h. et mercredi, à 11 heures.	49.
V. Obligations, partie spéciale. Donations.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.

Salle

Séminaire de droit romain.

Les séances de discussion auront lieu le lundi, à 14 heures. Les heures de travail seront fixées d'un commun accord.

50.

Législation civile comparée. — II. Partie générale du droit privé.

3 h.

Lundi, à 9 et 10 h.; mardi, à 11 heures.

49.

M. le Dr **Louis-J.-A. Mégevand**, prof. ord.

Médecine légale.

1 h.

Mercredi, à 11 heures.

Institut de médecine légale.

M. **Edgard Milhaud**, prof. ord.

Cours général d'économie politique. — I. Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation.

4 h.

Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 17 et à 18 heures.

30.

Conférence générale.

1 h.

Jeudi, à 17 heures.

57.

Conférence d'économie politique spéciale.

1 h.

Samedi, à 16 heures.

46.

Economie publique. — Les services industriels des Etats et des Communes (cours et conférence).

2 h.

Mercredi, à 17 et à 18 heures.

47.

M. **Gottlieb Meumann**, prof. ord.

Système du droit privé romain. — II. Droits réels.

3 h.

Vendredi, à 9 h. et samedi, à 8 et 9 heures.

49.

Code civil suisse. — I. Personnes et famille.

4 h.

Jeudi, à 10 h.; vendredi, à 10 et à 11 h.; samedi, à 10 heures.

17.

Code civil allemand. — I. Partie générale.

3 h.

Jeudi, à 9 et à 11 h.; samedi, à 11 heures.

44.

Conférence de Pandectes.

2 h.

Vendredi, de 14 h. 30 à 16 heures.

49.

Conférence de code civil suisse.

1 h.

Mardi, de 14 h. 30 à 16 heures.

48.

- 10 M. Eugène Borel, prof. ord.
Introduction au droit (Eléments du droit). — [M. G. Werner, prof. ord., suppléant].
Jeudi, vendredi et samedi, à 10 heures. 3 h. 49.
- 11 Droit international public.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) 3 h.
- 12 M. Paul Logoz, prof. ord.
Droit pénal (partie générale).
Vendredi et samedi, à 8 h.; mercredi, jeudi et samedi, à 11 heures. 5 h. 48.
- Conférence. — Discussion d'espèces.
Jeudi, à 15 heures. 1 h. 48.
- M. Hugo de Claparède, prof. extr.
13 Histoire et institutions du droit moderne (droit germanique et suisse). — 1^{re} partie: Droit constitutionnel et les sources.
Lundi, à 10 h.; mardi, à 8 et 10 h.; mercredi, à 8 h. 4 h. 17.
- 14 Conférence de droit germanique (sources relatives au droit public, discussion des textes).
Mercredi, à 10 heures. 1 h. 50.
- M. Georges Werner, prof. ord.
15 Droit public suisse. — Principes généraux. Organisation. Droits individuels.
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures. 3 h. 17.
- Conférence de droit public suisse.
Vendredi, à 11 heures. 1 h. 50.
- M. Pierre Tuor, prof. ord.
Droit commercial. — Cours général (y compris le droit de change et des sociétés).
Vendredi et samedi, à 9 et à 10 heures. 4 h. 17.
- Conférence de droit commercial.
Samedi, à 14 heures. 1 h. 47.
- M. William E. Rappard, prof. ord.
Finances publiques. — Partie générale: Le budget. Les recettes publiques.
Lundi et vendredi, à 17 heures. 2 h. 49.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- 1 M. Léopold Boissier, D^r en droit.
Les institutions politiques des Etats slaves (Tchécoslovaquie, Pologne, Etat serbo-croate-slovène).
Mercredi, à 15 heures. 1 h. 49.
- 2 M. Albert Caleb, D^r en droit, lic. ès sc. politiques.
Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.
Vendredi et samedi, à 15 heures. 2 h. 48.
- 3 M. Constantin Gardikas, D^r en droit.
La criminalité juvénile en droit pénal comparé.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h.
- 4 Droit pénal international.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h.
- M. Michel Grodensky, D^r en droit, lic. ès sc. soc.
5 Théorie générale du droit. — Le droit obligationnel.
Samedi, à 14 heures. 1 h. 17.
- 6 Encyclopédie du droit. — La norme, le temps, l'espace.
Samedi, à 16 heures. 1 h. 17.
- 7 Economie juridique. — Intermédiaire entre l'économie politique et le droit.
Samedi, à 15 heures. 1 h. 44.
- 8 Conférence de philosophie du droit.
Samedi, à 17 heures. 1 h. 17.
- M. William Martin, D^r en droit.
9 Les origines de la Confédération suisse au point de vue international; traités de Paris, Vienne et Turin.
Lundi et vendredi, à 17 heures. 2 h. 44.
- 10 M. Edmond Pittard, D^r en droit.
Droit aérien. — Partie générale.
Mercredi, à 14 heures. 1 h. 17.
- M. Antoine Sottile, D^r en droit et lic. en phil.
11 Droit international public.
Les biens. Domaine terrestre, maritime, etc.
Jeudi, à 16 heures. 1 h. 44.

	Salle
12 <i>Droit diplomatique et consulaire théorique.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
<i>Conférence.</i> — Style diplomatique, rédaction des traités, des notes diplomatiques, des lettres de créance, de la correspondance chiffrée, etc. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
15 <i>Droit diplomatique et consulaire comparé.</i> Samedi, à 15 heures.	1 h. 49.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

PREMIÈRE ANNÉE¹

Semestre d'hiver : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations, successions). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit constitutionnel comparé. — Finances. Droit romain (obligations). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale. — Législation civile comparée, 1^{re} partie.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2^{me} partie. — Droit public et administratif fédéral.

Semestre d'été : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. Législation civile comparée, 3^{me} partie. — Droit public et administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la Faculté des Sciences économiques et sociales, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du Cours général d'Economie politique obligatoire et du cours de Finances (suivi en seconde année).

FACULTÉ DE DROIT

I.M.L. — Institut de médecine légale

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Moriaud	49	de Claparède Moriaud	17 48	de Claparède Moriaud	17 48			Logoz	48	Meumann Logoz	49 48
9 à 10	Moriaud A. Martin	49 48	Moriaud A. Martin Werner	49 48 17	Moriaud A. Martin Werner	49 48 17	A. Martin Werner Meumann	48 17 44	A. Martin	48	Meumann A. Martin	49 48
10 à 11	de Claparède Moriaud	17 49	de Claparède Moriaud A. Martin	17 47 48	de Claparède A. Martin	50 48	Werner Meumann	49 17	Werner Meumann	49 17	Werner Meumann	49 17
11 à 12	Borgeaud	48	Borgeaud Moriaud	48 49	Moriaud Logoz	49 48	Logoz Meumann	48 44	Werner Meumann	50 17	Logoz Meumann	48 44

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Moriaud	50	Meumann	48	Mégevand	I.M.L.			Meumann	49	Grodensky	17
15 à 16	Aguiléra	17	Meumann	48	Boissier Pittard	49 17	Logoz	48	Meumann Caleb	49 48	Caleb Grodensky Sottile	48 44 49
16 à 17							Borgeaud Sottile	50 44			Milhaud Grodensky	49 17
17 à 18	Rappard W. Martin	49 44			Milhaud	47	Borgeaud Milhaud	50 57	Rappard W. Martin	49 44	Milhaud Grodensky	30 17
18 à 19					Milhaud	47	Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	30

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
1 Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Histoire de la religion d'Israël.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
2 <i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
3 <i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
4 <i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
M. Georges Fulliquet , prof. ord.	
5 <i>Histoire des dogmes.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
6 <i>Philosophie de la religion.</i>	1 h.
Mardi, 10 heures.	28.
7 <i>Introduction à l'étude de la théologie</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	29.
8 <i>Jésus et Paul.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	28.

9 M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme dans les trois premiers siècles.</i>	2 h.
Samedi, à 8 et à 10 heures.	28.
10 <i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
11 <i>Le christianisme au XIX^e siècle.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire d'histoire ecclésiastique.</i>	1 h.
Tous les 15 jours, mardi, de 14 à 16 heures.	29.
12 M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament. — L'enseignement de Jésus.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
13 <i>Exégèse de l'Evangile de Luc.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	28.
<i>Séminaire du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Tous les 15 jours, mardi, de 14 à 16 heures.	29.
14 <i>Lecture de Pères grecs.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
15 <i>Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	29.
16 M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>La théologie protestante de langue française depuis le XIX^e siècle.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.
17 M. Louis Bard , prof. ord.	
<i>Ecclésiologie.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

Salle

18 M. John Gaillard, prof. ord.

Morale : Les vertus chrétiennes.

Mardi et vendredi, à 14 heures.

Introduction à la morale.

Vendredi, à 10 heures.

19 Exercices de diction.

Jeudi, à 11 heures.

M. Paul Oltramare, prof. ord.

Histoire des religions. — La fin du paganisme. I. L'état religieux de l'Orient classique au I^{er} siècle avant Jésus-Christ.

Lundi, à 14 et à 15 heures.

2 h. 28.
1 h. 29.
1 h. 28.

2 h. 46.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

1 M. Lucien Gautier, professeur honoraire.

La vie religieuse en Israël depuis l'Exil.

Vendredi, à 16 heures.

1 h. 28.

2 M. Georges Berguer, Dr en théol.

Les types psychologiques et la vie religieuse.

Mardi, à 17 heures.

1 h. 28.

3 M. Aloys Berthoud, Dr en théol.

Le problème de Dieu et de la Providence.

Vendredi, à 17 heures.

1 h. 28.

4 M. Charles Genequand, pasteur.

Exégèse pastorale des « Actes des Apôtres ».

Lundi, à 16 heures.

1 h. 28.

5 M. Frank Thomas, pasteur.

L'éducation religieuse de l'enfance et de l'adolescence.

Vendredi, à 15 heures.

1 h. 28.

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : a) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; b) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes.

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit séesters d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes.

B. Histoire.

C. Philosophie.



FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Hector CRISTIANI, Doyen.

- 1 M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.
Anatomie normale. — Splanchnologie. — Résumé de l'anatomie des centres nerveux. 6 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 18 h.; samedi, de 17 à 19 heures. Aula Ec. Méd.¹
- Exercices pratiques de dissection :* Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 heures.
- Un *répétitoire facultatif concernant les questions d'examen* a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 11 à 12 heures.
- 2 M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.
Histologie normale. — 1^{re} partie : Histologie topographique. 3 h.
 Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.
- 3 *Embryologie.* — 1^{re} partie. 3 h.
 Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.
- 4 *Stomatologie normale et pathologique.* — 1^{re} partie. 2 h.
 Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
- Laboratoire d'embryologie et d'histogénie : conférences d'embryologie et d'histogénie.*
 Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi; les travaux pratiques ont lieu le mardi et le mercredi, de 14 à 16 heures, et le vendredi, de 15 à 16 heures. Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie et conférences d'histogénie et d'embryologie.

[A lieu pendant le semestre d'été.]

- 5 M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr.
Histologie et embryologie systématiques. 2 h.
 Mardi, à 17 h., et vendredi, à 14 heures. Ec. Méd.
- 6 M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Fonctions de nutrition. 6 h.
 Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 h.; mercredi, de 16 à 18 heures. Ec. Méd.
- Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.*
 Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 2 heures. Ec. Méd.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
 Tous les jours. Ec. Méd.
- 7 M^{lle} Dr **Lina Stern**, prof. extr.
Chimie physiologique. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 17 heures. Ec. Méd.
- 8 M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Pathologie générale. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Inst. path.¹
- Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.*
 Démonstrations (pour tous les étudiants). 2 h.
 Lundi et jeudi, à 14 heures. Inst. path.
- Autopsies (pour tous les étudiants) par séries et sur convocation. — Conférences. 2 h.
 Samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.
- Travaux spéciaux.* — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 14 à 18 heures. Inst. path.
- 9 M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.²

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse. ² Hôpital cantonal.

- 10 *Clinique propédeutique* (pour étudiants débutants).
(Jours et heures à convenir.)
- 11 *Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la
scolarité est terminée). 2 h.
Hôp. cant.
- 12 *Exercices d'auscultation.* 2 h.
Hôp. cant.
Mardi, de 17 à 19 heures.
- M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.
- 13 *Clinique chirurgicale.* 7 1/2 h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 1/2 à 12 h. Hôp. Cant.
- 14 *Médecine des accidents* (partie pratique) [par intérim]. 1 h.
Samedi, à 18 heures. Hôp. Cant.
- Exercices pratiques de technique clinique chirurgicale
et de séméiologie élémentaires* (cours propédeu-
tique, avec le concours de chefs de clinique). 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.
- 15 *Cours pratique d'endoscopie* (rectum, vessie, œso-
phage), avec le concours d'un chef de clinique. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.
- M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.
- 16 *Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
à 8 heures. Clin. obst. et gyn.¹
- 17 *Cours d'opérations obstétricales.* 2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures du matin. Clin. obst. et gyn.
- 18 *De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h.
Vendredi, à 18 heures. Clin. obst. et gyn.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
Tous les jours.
- M. X. *Pierre*
Clinique infantile

¹ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.
² Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

- M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.
19 *Clinique ophtalmologique et ophtalmologie.* 4 h.
Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.¹
- Stage clinique et policlinique* pour médecins et élèves
dont la scolarité est terminée.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm.
- M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.
20 *Clinique psychiatrique.* 2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile d'aliénés².
- M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.
21 *Affections organiques du système nerveux.*
[Ce cours a lieu au semestre d'été.]
- M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.
22 *Clinique et policlinique des maladies vénériennes et
cutanées.*
[Ce cours a lieu au semestre d'été.]
- M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.
23 *Matière médicale et thérapeutique.* 4 h.
Lundi, à 17 h., mardi et samedi, à 16 heures. Ec. Méd.
Vendredi, à 17 heures. Hôp. Cant. (Amph. de Derm.)
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
Tous les jours. Ec. Méd.
- Stage de thérapeutique clinique.* Pour médecins et pour
élèves dont la scolarité est terminée.
Tous les jours. Hôp. cant.
- M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. extr.
- 24 *Exercices pratiques de prescription et de dispensation
des médicaments.* 2 h.
Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
- M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.
25 *Policlinique médicale.* 2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
- Stage d'un mois pour les pratiquants.* — Tous les jours.

¹ Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.
² Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

26 M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.

47 *Chirurgie générale.* 2 h.
 Lundi et mercredi, à 18 heures. Policlinique.

28 M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Cours de policlinique gynécologique et obstétricale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité (Salle 26).
 Stage d'un mois limité à 22 participants par année.

29 M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.
Cours de policlinique oto-rhino-laryngologique.
 [Ce cours a lieu au semestre d'été.]

30 M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et pratique. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale¹.

31 *Séminaire des accidents de travail (partie théorique).* 1 h.
 Mercredi, à 14 heures. Institut de médecine légale.

32 *Cours d'autopsies médico-légales. — Autopsies par les élèves selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.* 2 h.

(Ne sont admis comme participants que les élèves inscrits pour le cours d'autopsies.)

Jeu-di, de 10 heures à midi. Institut de médecine légale.

Recherches spéciales.

Tous les jours [S'adresser au professeur].

33 M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h.
 Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi, à 16 heures. Institut d'hygiène.

34 *Bactériologie.* 2 h.

[Le cours a lieu au semestre d'été.]

¹ Rue de l'École-de-Médecine.

Travaux pratiques de bactériologie.

Tous les jours [S'adresser au professeur.] Inst. d'hyg. et de bactér.

Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.

Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

1 M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Anatomie des régions avec applications chirurgicales. 1 h.
 Mercredi, à 15 heures. Ecole de Méd.

2 M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de méd. interne.
Cours théorique et pratique de médecine propédeutique. 1 h. 1/2
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Cliniq. médicale.

3 M. le Dr **Victor Demole**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie spéciale. 2 h.
 Jeudi, de 17 à 19 heures. Univ., salle 17.

4 *Leçons anatomo-cliniques sur les maladies mentales.* 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Asile Bel-Air.

5 M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les principales affections dermatologiques. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Clin. dermat.

6 M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmol.
La neurologie oculaire et ses rapports avec les affections du système nerveux. Cours pratique. 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Clin. ophtalm.¹

7 M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Affections chirurgicales de l'abdomen. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.

8 M. le Dr **Alfred Rosselet**, priv.-doc. de physiothérapie.
Les substances radioactives. — La radiumthérapie. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Hôp. Cant. (Amph. de Dermat.)

¹ Rue Alcide-Jentzer.

19 M. le Dr **Gustave Turrettini**, priv.-doc. de méd. interne.
Examen du malade. (— Méthodes cliniques d'exploration. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Clin. méd.

b) Ancien règlement.

10 M. le Dr **Louis Aubert**.
Gynécologie opératoire. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Maternité.

11 M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
Samedi, à 18 heures. Policlinique.

12 M. le Dr **Pierre Besse**.
Physiothérapie (orientation pratique). 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)

13 M. le Dr **Albert Bétrix**.
Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
Mardi, de 15 à 17 heures. Maternité.

14 M. le Dr **Philippe Bourdillon**.
Alimentation des enfants du premier âge. 1 h.
Mardi, à 18 heures. Maternité.

15 M. le Dr **Augustin Collomb**.
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations
d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.
Jeudi, de 16 à 18 heures. Clin.

16 M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.
Histoire de la médecine. Cours complet. 5 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Institut. path.
Histoire de la médecine. Cours élémentaire. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Institut. path.
Conférences sur les écrits de l'école de Cos. 2 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Inst. path.

17 M. le Dr **Charles Du Bois**.
Hygiène sociale. Lutte contre les maladies vénériennes. 1 h.
Samedi, à 16 heures. Univ. Salle 30.

18 M. le Dr **René Kœnig**.
Conférence de gynécologie. 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)

M. le Dr **Stoyan Kresteff**.
19 *Technique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Gourgas¹.

M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.
20 *Cours pratique de chirurgie infantile.* 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Gourgas.

M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
21 *Tuberculose.* — Formes cliniques. Tuberculinothérapie.
Prophylaxie. 1 h.
Lundi, à 17 heures. Hôp. Cant.

22 *Criminologie.* — Le crime et le criminel. *L'Uomo delinquente* de Lombroso. Demi-fous de Grasset. Dégénérescence et criminalité. Le crime passionnel.
Problème de la responsabilité. 1 h.
Samedi, à 11 heures. Salle 17. Univ.

M. le Dr **François Naville**.
23 *Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux.* 1 h.
Samedi, à 9 heures. Hôp. Cant.

M. le Dr **Charles Perrier**.
24 *Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires* (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et cystoscopie, etc.). 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)

M. le Dr **Théodore Reh**.
25 *Pratique des maladies des enfants.* 2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.

M. le Dr **Paul Rœthlisberger**.
26 *Rhumatismes chroniques et goutte.* 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Université.

M. le Dr **Emile Thomas**.
27 *Conférence de pathologie interne.* 1 h.
Samedi, à 18 heures. Inst. pathol.

¹ Rue Gourgas, 15.

28 M. le Dr Charles Waegeli.

Séminaire d'obstétrique.

Mardi, à 17 heures.

1 h.

Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants réguliers peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :

1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le Règlement de l'Université, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le Règlement.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉRRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émoulement de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoulements fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Plan des Études médicales.

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^{re} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

TROISIÈME ANNÉE

5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polycliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

CINQUIÈME ANNÉE

9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Polyclinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

Pour le Doctorat en Médecine dentaire, consulter le règlement spécial (en vente à l'Université).

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I.H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Policlinique.
P.O. = Policl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. = Clinique particulière.
Cl. Inf. = Clinique infantile.
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
Cl. opt. = Clinique ophtalmolog.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Beuttner	Cl. obst. I.P.	Beuttner	Cl. obst. I.P.	Beuttner	Cl. obst. I.P.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst. I.P.	Beuttner	Cl. obst.
8 à 9	Askanazy		Askanazy		Askanazy				Askanazy			
9 à 10	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M. Beuttner Cl. obst. Naville H.C.
9-10 1/2	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11			Battelli	E.M.			Eternod Mégevand	E.M. M.J.			Wiki Veyrassat	E.M. Pol.
10 1/2 - 12	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
11 à 12							Eternod Mégevand	E.M. M.J.			Wiki Veyrassat Mitkovitch	E.M. Pol. U.S.17

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
14 à 15	Askanazy	I.P.	Mégevand	I.M.L.	Mégevand R. Weber	I.M.L. A.A.	Battelli Askanazy	E.M. I.P.	Mégevand	I.M.L.	Askanazy	I.P.
15 à 16			de Seigneux Béatrix	Mat. Mat.	R. Weber Cornioley	A.A. E.M.	Cristiani	I.H.	de Seigneux	Mat.	Askanazy	I.P.
16 à 17	Battelli Cristiani	E.M. I.H.	Battelli Mayor Gourfein-Welt Béatrix	E.M. E.M. Cl. opt. Mat.	Battelli Demole	E.M. A. A.	Cristiani Collomb	I.H. Cl.	Battelli Cristiani	E.M. I. H.	Battelli Mayor DuBois	E.M. E.M. U.S. 30
17 à 18	Stern Gourfein Mayor Mitkovitch	E.M. Cl. optal. E.M. H.C.	Roch Bujard Wægeli	H.C. E.M. Mat.	Battelli Gourfein	E.M. Cl. optal.	Demole Collomb	U. 17 Cl.	Stern Mayor	E.M. H.C.	J.-A. Weber Rosselet	AulaE.M. H.C.
18 à 19	J.-A. Weber Gourfein Veyrassat	AulaE.M. Cl. optal. Pol.	J.-A. Weber Roch Humbert Bourdillon	AulaE.M. H.C. Pol. Mat.	J.-A. Weber Gourfein Veyrassat	AulaE.M. Cl. optal. Pol.	Demole	U. 17	J.-A. Weber Beuttner Humbert	AulaE.M. Cl. obst. Pol.	J.-A. Weber Kummer Audeoud Thomas	AulaE.M. H.C. Pol. I.P.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Hector CRISTIANI.

1 M. Ernest Métral, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h.;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

2 M. Albert Bardet, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.

Lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 10 h.;
mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

3 *Art dentaire théorique.*

Extractions. 1 h.

Mardi, à 8 heures. Inst. dent.

Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

5 M. le Dr Paul Guillermin, professeur à l'Institut dentaire.

Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.

Jeudi, à 7¹/₂ heures. Inst. dent.

6 *Clinique de prothèse. Laboratoire dentaire.* 7 h.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 h.;
mardi, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

M. François Pfæffli, professeur à l'Institut dentaire.

7 *Couronnes et appareils à pont.* 6 h.

Clinique.

Lundi et mercredi, de 17 à 19 h.; vendredi, à
17 heures. Inst. dent.

Cours théorique.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

8 M. le Dr Auguste Eternod, prof. ord. à l'Université.

Pathologie et thérapeutique spéciales de la cavité buccale; histologie pathologique des tissus dentaires. 1 h.

Mardi, à 11 heures. Ecole de Médecine.

M. le Dr Charles Julliard, professeur à l'Institut dentaire.

9 *Chirurgie générale.* 1 h.

Samedi, à 9 heures. Inst. dent.

10 *Bactériologie de la cavité buccale.* 1 h.

Samedi, à 10 heures. Inst. dent.

M. le Dr Charles Wartmann, profes^r à l'Inst. dentaire.

11 *Pharmacologie (pour dentistes).* 2 h.

Mercredi et jeudi, à 11 heures.

12 *Oto-rhino-laryngologie.* 1 h.

Consultation, présentation de malades dont l'affection est d'origine dentaire ou dont l'affection a une répercussion sur l'appareil buccodentaire.

Samedi, à 11 heures.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le mardi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, mercredi
et vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 76).

Plan des Etudes dentaires.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : *Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.*

B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

DEUXIÈME ANNÉE

3^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (1^{re} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (2^{me} partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : *Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.*

C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

TROISIÈME ANNÉE

5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires. — Couronnes et travaux à pont.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et travaux à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

QUATRIÈME ANNÉE

7^{me} Semestre : Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique oto-rhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et travaux à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : *Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.*

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Georges FULLIQUET.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 18 Juin 1921.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique:

J. MUSSARD.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 h. $\frac{1}{2}$				Guillermin		
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
9 à 10	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet	Bardet	Bardet Julliard
10 à 11		Bardet			Bardet	Julliard
11 à 12		Eternod Ec. Méd.	Wartmann	Wartmann		Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1922 à 1924.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Les notions de science et de philosophie d'après la pensée contemporaine.*

Le prix sera décerné en juin 1922.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1922.

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Hume et son influence.*

Le prix sera décerné en juin 1923.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} Janvier 1923.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Examen critique des vues nouvelles de M. G. Ferrero sur l'histoire romaine.*

Le prix sera décerné en juin 1922.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1922.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *Des caractères de la morale grecque.*

Le prix sera décerné en juin 1924.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1924.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1923, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1923.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1922, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1922.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1922, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1922.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la

Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1923, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1923.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1922, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1922.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là. Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.



Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subsides; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 4,000. —.



FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1922, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1922. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1923, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1922.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.!

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1923, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1^{er} janvier 1922 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1922, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1922.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1922, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1922.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1922, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1921.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1922, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Est-ce par l'archéologie ou par la méthode critique que peut être résolue la question d'auteur de la Genèse ?

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1922, un prix de *quatre cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1922.

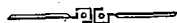
Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.



FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1922, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Forme et fonctions de l'estomac et du duodenum dans l'ulcère chronique, avant et après l'opération.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1922, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1923, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

L'ostéomalacie d'origine toxique.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1923, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1924, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Péritonisation.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1924, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la

Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1922, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1922. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

Georges FULLIQUET, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 28 Septembre 1918.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : **à 6 fr. pour les étudiants et à 8 fr. pour les auditeurs.**

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 100 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.

2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GREBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. — ROBERT HARVEY (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
24. — PAUL DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université.
Guillaume FATIO.
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
M^{me} Emilie GAUTIER.
M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton
de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.

2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée (jusqu'à nouvel avis), à l'Office central des Etrangers, au Département fédéral de Police à Berne, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. MUSSARD, Jules, Conseiller d'Etat, *président*.
SEITZ, Charles, Directeur du Collège.
CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.
OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
PITTARD, Eugène, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et de 13 h. 30 à 18 heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 20 à 22 heures, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 19 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée l'après-midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
- Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
- Balavoine, Hippolyte, ~~La Rivolette, Frontenex~~ *Place d'Armes, 16, Carouge*
- Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
- Bard, Louis, rue J.-Dalphin, Carouge.
- Bard, Louis, allée de la Robertsau, 24, Strasbourg.
- Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
- Beutlner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
- Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
- Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9-11.
- Borgeaud, Charles, Onex.
- Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnel, 4.
- Bovet, Pierre, chemin Sautter, 14.
- Breitenstein, Jules, route de Veyrier, 6, Carouge.
- Briner, Emile, rue Bonivard, 6.
- Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
- Cailler, Charles, Cologny.
- Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
- Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
- Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
- Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
- Choisy, Louis-Frédéric, rue Tœpffer, 15.
- Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
- Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
- Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Conches.
- Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
- De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
- Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.
- D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
- Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
- Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
- Fazy, George, Conches sur Arve.
- Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
- Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
- François, Alexis, route de Florissant, 8.
- Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
- Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
- Gautier, Lucien, Cologny.
- Gautier, Raoul, rue Bellot, 6.
- Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
- Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne)
- Grandjean, Frank, boulevard des Philosophes, 18.
- Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
- Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.

- MM. Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
- Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.
- Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
- Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
- Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
- Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
- Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Petit-Saconnex.
- Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.
- Malche, Albert, route de Frontenex, 66.
- Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
- Martin, Victor, Bachet de Pesay.
- Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
- Mégevaud, Louis, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
- Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
- Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
- Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
- Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
- Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
- Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
- Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
- Ollramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
- Ollramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
- Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
- Piltard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
- Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
- Pugnat, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.
- Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
- Reinhard, Max, Florissant, 72.
- Reverdin, Henri, route de Chêne, 124.
- Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
- Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
- Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
- Roch, Maurice, route de Chêne, 62.
- Rochat, Ernest, rue des Granges, 5.
- Rosier, William, chemin des Crêts, Petit-Saconnex.
- Sarasin, Charles, Cité, 22.
- Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.
- de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23.
- Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.
- M^{lle} Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.
- MM. Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.
- Tuor, Pierre, chemin de Miremont, 4.
- Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.
- Weber, Jean-Amédée, rue Bellot, 11.
- Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
- Wenger, Paul, rue Cavour, 9.
- Werner, Charles, route de Florissant, 4.
- Werner, Georges, avenue Paul-Chaix.
- Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
- Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
Métral, Ernest, quai de l'île, 15.
Pfæflli, François, place Neuve, 2.
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.
Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
Babel, Antony, rue des Peupliers, 34.
Batuecas, Thomas, rue d'Italie, 1.
Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
Berguer, Georges, Genthod.
Berthoud, Aloys, rue DuRoveray, 43.
Besse, Pierre, rue de Candolle, 20.
Béatrix, Albert, place du Port, 1.
Boissier, Léopold, rue de la Tertasse, 2.
Bonnet, Joseph, rue Carteret, 9.
Bouchardy, François, rue Jacques-Dalphin, 9 bis, Carouge.
Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.
Briquet, John, chemin du Bouchet, 10, Petit-Saconnex.
Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.
Chaix, André, route de Chêne, 18.
Cherbuliez, Emile, Florissant, 60.
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
Cornioley, Charles, boulevard des Philosophes, 17.
Courtois, Louis-John, clos Jolimont, avenue Th. Weber.
Cramer, Alec, rue Corratier, 18.
Cramer, Marc, rue Töpffer, 11 bis.
Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
Demole, Victor, Asile de Bel-Air.
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
Gardikas, Constantin, Genève.
Gautier, Léopold, chemin du Levant, Lausanne.
Genequand, Charles, presbytère de Versoix.
Golay, Jean, quai des Bergues, 27.
Goudet, Henry-J., quai des Eaux-Vives, 44.
M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
MM. Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.
Hassler, Otto, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue Saint-Victor, 10.
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
Kœnig, René, boulevard des Tranchées, 44.

- MM. Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
Lagotata, Henri, rue de l'Ecole-de-Médecine, 13.
Martin, Paul, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
Martin, William, avenue Gaspard-Vallette, 9, Florissant.
Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
Mercier, Alfred, rue de Candolle, 24.
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
Mirimanoff, Dmitri, rue Töpffer, 11 bis.
Mitkovitch, Rista, boulevard des Philosophes, 14.
Morel, Ferdinand, route de Chêne, 57.
Naville, François, rue Saint-Léger, 8.
Pagès, Antoine, av. de Champel, 45.
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
Petronievics, Bronislav, Genève.
Piguet, Jean, Taconnerie, 5.
Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.
Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
Privat, Edmond, chemin de Roches, 2.
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.
Revilliod, Pierre, avenue de la Forêt, 1.
Rœthlisberger, Paul, rue Töpffer, 17.
Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.
M^{lle} Rogovine, Eugénie, boulevard Carl-Vogt, 37.
MM. Romilly, Théophile, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
Ronjat, Jules, chemin des Chênes, 9, Servette.
Rosselet, Alfred, rue de l'Aubépine, 1.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
~~Sabot, Charles, boul. Georges-Favon, 27.~~ *Salva*
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
Sottile, Antoine, rue de la Prairie, 13.
Thomas, Emile, route de Florissant, 4.
Thomas, Frank, Clos Belmont.
Thudichum, Georges, Genève.
Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.
Turrettini, Gustave, rue du Rhône, 2.
Velleman, Antoine, villa Riant Mont, chemin des Chalets, 13, Champel.
M^{me} Vogelsson, Hélène, rue Verte, 7.
M. Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
M^{lle} Welt, Ida, quai du Mont-Blanc, 25.
MM. Widmer, Johannès, boulevard des Tranchées, 10.
Zbinden, Louis, route de Chêne, 23.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, rue Bergalonne, 4.

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.

M. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.

M. Becchio, Pierre, Ec. de Médecine.

M^{me} Chollet, Hélène, Inst. patholog.

M^{me} Coburger, Rose, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile et ophthalmologique.

M. Pianca, Joseph, Policlinique.

M. Perey, Henri, Institut d'Hygiène.

M^{me} Margot, Julia, Inst. Dentaire.